

COMMUNE DE ST PARDOUX LA CROISILLE
PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 JANVIER 2020

Conseillers présents : ALBARET Dominique, ADNOT Claudine, MIGINIAC Christian, PLAS Emilie, PEYRAMAURE Claire, FAISY Gérard,

Excusée: FAUCHE Cécile

Absents : PECHADRE-MONTANDON Stéphanie, JANICOT Arnaud, PETIT Yann
Claudine ADNOT est nommée secrétaire de séance.

Ordre du jour :

- [Convention SPA
- [Avenant au bail de location de M.Mme Roubertou
- [Motion projet réforme des retraites
- [Questions diverses

Monsieur le Maire propose de rajouter à l'ordre du jour la modification de la taille des concessions au cimetière. Le conseil municipal accepte d'ajouter ce sujet à l'ordre du jour

Approbation du compte rendu du précédent conseil

Monsieur le Maire ouvre la séance par la lecture du procès verbal du 10 décembre 2019 : PV approuvé

Convention SPA

2020/01	Présents : 6	Votants : 6	Pour : 6	contre : 0	abstentions : 0
----------------	---------------------	--------------------	-----------------	-------------------	------------------------

Monsieur le Maire propose de renouveler la convention avec la Société Protectrice des Animaux pour l'année 2020. La cotisation est de 1.19€ par habitant soit 211.82€.
Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, décide d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention avec la SPA.

Avenant au bail de location de M.Mme Roubertou

2020/02	Présents : 6	Votants : 6	Pour : 6	contre : 0	abstentions : 0
----------------	---------------------	--------------------	-----------------	-------------------	------------------------

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que la pose de radiateurs a été effectuée dans le logement locatif de M. et Mme Roubertou, situé au dessus de la mairie dans le cadre du projet de raccordement des bâtiments communaux à une chaufferie biomasse.
En attendant la réalisation de ce projet, ce logement a été raccordé à la chaudière fuel du bâtiment.
Il convient donc de déterminer la participation des locataires aux frais de chauffage.
Le maire précise aussi que les locataires souhaiteraient payer le loyer et les charges mensuellement et non trimestriellement comme prévu au contrat.
Le conseil municipal, après en avoir délibéré :
- décide de demander aux locataires, M et Mme Roubertou, une participation mensuelle de 100€ pour frais de chauffage
- précise que le paiement du loyer et des charges se fera mensuellement à réception du titre émis par la commune
- précise que le loyer sera révisé chaque année au 1^{er} juillet selon l'indice de référence des loyers du 4^{ème} trimestre
Un avenant sera signé pour contractualiser ces décisions, applicables à compter du mois de janvier 2020, payable au 1^{er} février 2020.

Motion projet réforme des retraites

2020/03	Présents : 6	Votants : 6	Pour : 6	contre : 0	abstentions : 0
----------------	---------------------	--------------------	-----------------	-------------------	------------------------

Le conseil municipal de Saint Pardoux la Croisille réuni le 17 janvier 2020 apporte son soutien aux grèves et manifestations pour le retrait du projet de contre-réforme des retraites DELEVOYE-MACRON.
Le conseil municipal demande au gouvernement de retirer sa contre-réforme des retraites et rappelle son attachement au système de retraite par répartition actuel. Ce système, certes à améliorer, créé par le CNR permet aux salariés de bénéficier d'une pension et permet d'éviter des pensions faibles. Le calcul par point entrainerait obligatoirement une baisse des pensions en faisant rentrer dans le calcul des pensions les années les plus mauvaises. Cette contre-réforme impacterait encore plus ceux qui ont des carrières difficiles, et notamment les femmes qui ont déjà un salaire plus faible de 20%, qui subissent le plus le temps partiel etc. Ce projet est néfaste et remet en cause les régimes conquis par la lutte et qui tiennent compte des particularités. Un autre projet est possible en permettant une retraite décente à chacun, pour cela il faut en finir avec la précarité dans le privé comme dans le public, il faut augmenter tous les salaires, il faut imposer une réelle égalité femme-homme, il faut en finir avec les cadeaux faits aux plus riches (ISF, CICE etc).
Le conseil municipal de Saint Pardoux la Croisille appelle tous les salariés à participer activement aux mouvements de grève et aux manifestations et mettra tout en œuvre pour que cette lutte fasse reculer le gouvernement.

Modification de la taille des concessions accordées au cimetière

2020/04	Présents : 6	Votants : 0	Pour : 6	contre :0	abstentions : 0
Monsieur le Maire indique au conseil que les dimensions des concessions accordées au cimetière sont de 2.5 m de long par 2 m de large. Or les dimensions des caveaux vendus font 2 m de large à l'intérieur. Il faut donc modifier la largeur des concessions.					
Le conseil municipal, après en avoir délibéré définit les dimensions des nouvelles concessions à 2.50m de long par 2.30 de large. Le règlement du cimetière sera modifié en conséquence.					

Questions diverses

Il a été demandé au CAUE un conseil pour l'aménagement du terrain face au cimetière, la directrice et une paysagiste sont venues sur place.

Les préconisations : il faut faire attention à ne pas élargir la route pour ne pas augmenter la vitesse. Il est possible de faire une dizaine de places de stationnement entre les 2 poteaux et un accès au terrain à côté du pavillon.

Un aménagement sera réalisé à côté du cimetière (côté déchetterie):un décaissement le long de la route pour faire une petite haie et des places de stationnement

Le Conseil souhaitait faire un bâtiment sur le terrain pour ranger le matériel mais le CAUE conseille de le faire plutôt à côté du garage actuel.

Territoire en concert : des propositions de concerts sont faites par Tulle Agglo, il avait été convenu l'an dernier qu'un concert serait attribué par secteur géographique, à voir avec les autres communes.

TDF demande à acquérir la parcelle qui lui est louée pour une durée de 12 ans, actuellement le loyer est de 1200€, à voir leur proposition financière qui devra être bien supérieure à la totalité des loyers. Un responsable doit venir en février.

Les travaux de l'église sont terminés.

Monsieur le Maire lit les remerciements de l'association syndicale libre des propriétaires de l'eau de La Valette pour la participation de la commune ainsi que les différents vœux adressés au Conseil.

Le Conseil s'est achevé à 22 heures.